

# Ordonnance souveraine n° 643 du 10 août 2006 modifiant l'ordonnance n° 3.153 du 19 mars 1964 relative aux conditions d'entrée de séjour des étrangers dans la Principauté, modifiée

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	10 août 2006
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 18 août 2006</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Droit des étrangers

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2006/08-10-643@2006.08.19>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 3.039 du 19 août 1963 rendant exécutoire à Monaco la convention de voisinage signée à Paris le 18 mai 1963 ;

Vu l'ordonnance n° 3.153 du 19 mars 1964 relative aux conditions d'entrée de séjour des étrangers dans la Principauté, modifiée ;

### **Article 1er**

*Voir l'article 4 de l'ordonnance n° 3.153 du 19 mars 1964.*

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 18 août 2006

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2006/Journal-7882>